La FHP-MCO, syndicat des cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) de la Fédération de l'hospitalisation privée, salue le **déblocage du coefficient prudentiel de tarification hospitalière**, qui illustre le respect par le secteur privé des volumes d'activité fixés par l'ONDAM.

Ce coefficient inscrit dans la Loi de financement de la sécurité sociale 2013 (LFSS 2013) est un outil visant à s'assurer de la maîtrise de l'ONDAM hospitalier. Il consiste à préempter en début d'année une réserve financière sur les tarifs dans le cas où le volume prévisionnel serait dépassé.

Pour le secteur des cliniques et hôpitaux privés, qui souffrent d'une situation économique et financière difficile, avec plus d'un tiers des établissements en déficit, le déblocage de ce coefficient va permettre de récupérer 26 millions d'euros. C'est bien mais trop peu au regard de la faiblesse de la croissance des volumes.

"Nous nous félicitons que la ministre de la Santé respecte ses engagements. C'est un acte qui participe à la reconstruction de la confiance après la visite de l'Hôpital Privé de Trappes en juillet dernier. Il n'en demeure pas moins que nous restons vigilants notamment sur certaines mesures du PLFSS 2014 qui demeurent inacceptables comme le sujet des tarifs dégressifs ", déclare Lamine Gharbi, président de la FHP-MCO.

"C'est la deuxième année que nous tenons parfaitement nos objectifs en termes de volume. Ce n'est donc qu'un juste retour des choses. Cette méthode de régulation prix/volume par les tarifs permet aux établissements de santé de retrouver des ressources tarifaires en l'absence de réalisation du volume prévisionnel. Malgré nos craintes lors de la mise en place, l'application de ce dispositif s'avère aujourd'hui être un élément positif de la campagne tarifaire 2013", poursuit-il.

"Cependant, et nous le dénonçons depuis des années, les tarifs des cliniques restent toujours inférieurs de 22% en moyenne à ceux de l'hôpital public pour une prestation de soins identique" ,
rappelle Lamine Gharbi.

Et de conclure: "Nous attendons maintenant que les conséquences tarifaires positives soient tirées de cette situation pour le 1er mars 2014" .

A propos de la FHP-MCO

La FHP-MCO regroupe 580 cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) participant aux missions du service public de la santé. Acteur incontournable du paysage sanitaire français, l'hospitalisation privée MCO représente 27% de l'offre de soins nationale et 36% des hosp
italisations. Les cliniques et hôpitaux privés
accueillent chaque année 8,5 millions de patients pour une capacité de 66.000 lits et places, dont 2,2 millions de passages par an da
ns 132 services d'urgence
. Le secteur privé MCO est le leader nat
ional en chirurgie (54
% des actes réalisés) et le second en médecine (25% des séjours médicaux) et obstétrique (27% des naissances). Il réalise également 6
6
% de la chirurgie ambulatoire, 32% des séances de chimiothérapie, 34% de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. Environ 150.000 salariés (infirmières, sages-femmes, aides soignants et hôteliers) y travaillent, ainsi que 41.000 praticiens libéraux et salariés.